

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/01/20/2020020094/justel>

Dossier numéro : 2020-01-20/02

Titre

20 JANVIER 2020. - Arrêté ministériel adaptant l'arrêté ministériel du 20 décembre 2019 désignant le délégué en ce qui concerne l'application des articles 73^{4/11} à 73^{4/14} et 73^{4quater/1} de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 28-01-2020 page : 4013

Entrée en vigueur : 07-02-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). L'intitulé de l'arrêté ministériel du 20 décembre 2019 désignant le délégué en ce qui concerne l'application des articles 73^{4/11} à 73^{4/14} et 73^{4quater/1} de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 est remplacé par ce qui suit :

"Arrêté ministériel du 20 décembre 2019 désignant le délégué en ce qui concerne l'application des articles 73^{4/11} à 73^{4/14} et 73^{4quater/3} de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992".

[Art. 2](#). Dans l'article 1er du même arrêté ministériel le mot "73^{4quater/1}" est remplacé par le mot "73^{4quater/3}".